



Assurance et Banque

Réaliser en toute sécurité vos chantiers de rénovation





**Connaître l'essentiel
du marché**



**Identifier et maîtriser
les risques**



**Assurez vos projets
de rénovation**



**AXA, partenaire à vos
côtés face à l'imprévu**

AXA vous accompagne dans vos chantiers de rénovation

Choisir d'améliorer la performance énergétique de vos chantiers, c'est donc renforcer **votre engagement écologique et environnemental tout en apportant une réelle valeur ajoutée** à vos projets de rénovation.

Notre objectif : être à vos côtés pour protéger vos équipes et votre activité lors de travaux de modernisation énergétique pour vos clients.

Engagez-vous dans un marché en pleine expansion

130 milliards d'euros
par an⁽¹⁾

C'est l'estimation du chiffre d'affaires généré
par le marché de la rénovation en France

Près de **80 %**
du parc immobilier
de 2050 existe déjà⁽²⁾

mais nécessite une remise
à niveau thermique

50 % des bâtiments
rénovés⁽³⁾

d'ici 2050 pour répondre aux objectifs
de réduction des émissions de CO₂

Conformez-vous au cadre réglementaire

Dans un contexte climatique de plus en plus préoccupant, la rénovation énergétique des bâtiments représente un enjeu majeur tant sur le plan environnemental qu'économique. Quelques normes à bien connaître pour maîtriser vos chantiers de rénovation :

Réglementation Thermique 2012

depuis le 1^{er} janvier 2013

Objectif

Optimiser la performance énergétique des bâtiments en améliorant l'isolation et l'étanchéité à l'air tout en intégrant des solutions d'énergies renouvelables.

Loi climat et résilience

depuis le 22 août 2021

Objectif

Instaurer des normes visant à améliorer l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments, tout en assurant leur confort et leur durabilité.

Réglementation Environnementale 2020

depuis le 1^{er} janvier 2022

Objectif

Réduire l'empreinte carbone dans le secteur de la construction en revalorisant la notion de coût, tant en termes de matériaux utilisés que d'énergie consommée durant l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.

Plusieurs sanctions peuvent être appliquées, telles que **le refus du permis de construire ou une amende**, en cas de non-respect des exigences fixées par les réglementations ou les lois en vigueur (notamment le Code de la construction et de l'habitation, article L183-4).

⁽¹⁾ Etude XERFI. ⁽²⁾ Rapport l'ANRU, ⁽³⁾ Ecologie.gouv.

Les risques liés aux différentes pratiques de rénovation énergétique

La rénovation énergétique peut se pratiquer de différentes manières. Le schéma ci-dessous, illustre les principaux domaines de travaux :

Panneaux photovoltaïques

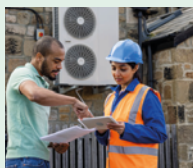


L'installation et l'entretien de panneaux photovoltaïques peuvent entraîner plusieurs risques selon le type d'installation prévu sur vos locaux comme des incendies, des risques d'électrocution, de chute.

Les risques liés :

- L'effondrement dû au poids.
- L'incendie lié à la surchauffe.
- Les dommages électriques potentiels.
- La chute possible.
- L'envol du panneau.

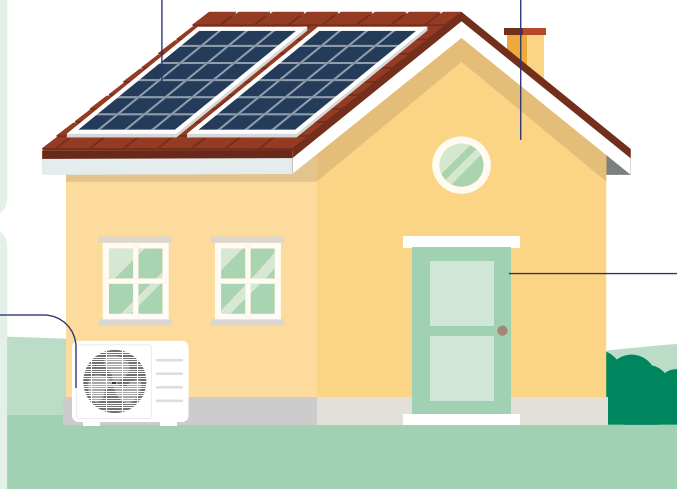
Chauffage, ventilation, climatisation (CVC)



L'installation et l'entretien des systèmes CVC peuvent présenter plusieurs risques selon les équipements et les opérations réalisés durant la phase de travaux.

Les risques liés :

- Une explosion ou une intoxication peuvent survenir en cas de fuites de gaz.
- Un incendie peut être causé par une mauvaise installation.
- La structure peut se détériorer en raison d'une ventilation insuffisante.
- Des pannes électriques peuvent résulter de courts-circuits.



Matériaux biosourcés



L'utilisation de matériaux biosourcés ou recyclés permet de concevoir des bâtiments plus responsables. Plusieurs risques peuvent survenir qu'ils soient financiers ou matériels.

Les risques liés :

- L'absence partielle des normes dans le domaine ;
- Les risques d'incendie peuvent être plus élevés, surtout en phase de chantier ;
- L'eau non maîtrisée peut nuire à la durabilité des biosourcés ;
- La disponibilité limitée des matériaux peut limiter les choix.

Isolation thermique



La mise en œuvre de l'isolation thermique comportent plusieurs risques selon la méthode d'installation et les matériaux utilisés lors des travaux.

Les risques liés :

- Le pare-vapeur mal posé peut causer de la condensation et des moisissures.
- Une erreur dans l'installation du pare-pluie peut détériorer l'isolant.
- Les cavités peuvent être mal remplies lors de l'installation.
- Les infiltrations d'eau en chantier demandent une vigilance constante.



Connaître l'essentiel
du marché



Identifier et maîtriser
les risques



Assurez vos projets
de rénovation



AXA, partenaire à vos
côtés face à l'imprévu

AXA vous accompagne dans la conformité de vos chantiers

Réglementation Technique 2012

- Limiter la consommation énergétique de chantiers de rénovation ;
- Améliorer l'isolation thermique via des exigences d'isolation renforcées ;
- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.

Réglementation Environnementale 2020

- Réduire l'empreinte carbone lors de la construction et pendant sa cycle de vie ;
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments sur la consommation de chauffage, l'eau chaude et la climatisation ;
- Améliorer le confort en été et la qualité de l'air via des exigences renforcées.

Le RT2012 est la réglementation de référence pour les rénovations thermiques des bâtiments existants. Le RE2020 est applicable pour les nouvelles constructions ainsi que les constructions temporaires, les extensions de petite surface et certaines habitations de loisirs. Elle n'est plus une réglementation seulement thermique mais une réglementation à la fois énergétique et environnementale.

AXA vous propose des solutions adaptées à vos projets

En maîtrisant les tendances, les innovations et les meilleures pratiques du secteur de la rénovation énergétique, nous vous proposons des solutions conformes aux réglementations et engagées dans la construction bas carbone, pour un bâtiment plus durable et responsable.

Sécuriser l'installation de vos panneaux photovoltaïques pour vos projets

L'Assurance des **Installations Photovoltaïques**⁽¹⁾ permet de couvrir tous types d'installations photovoltaïques, que ce soit sur toiture de bâtiment industriel ou agricole, sur serres, sur ombrière, des centrales au sol ou agrivoltaïques, et autres.

[POUR EN SAVOIR PLUS](#)

Assurer votre responsabilité sur des produits, équipements ou matériaux de nouvelle génération

BATISSUR, le contrat d'AXA pour les professionnels du bâtiment, garantit en responsabilité civile et décennale vos chantiers de construction ou de rénovation s'inscrivant dans le cadre de la loi AGECE pour une économie circulaire soucieuse de préserver l'environnement.

[POUR EN SAVOIR PLUS](#)

Transformer un risque en opportunité pour optimiser la performance écologique des structures de vos clients

Incluse dans l'assurance multirisque, la **Garantie Verte**⁽¹⁾ vous encourage à reconstruire en optant pour des équipements durables. Pour cela, AXA propose de co-financer jusqu'à 50 % de vos travaux ayant pour objectif de réduire l'émission de gaz à effet de serre des locaux sinistrés.

[POUR EN SAVOIR PLUS](#)

(1) Selon clauses et conditions du contrat.



Connaître l'essentiel
du marché



Identifier et maîtriser
les risques



Assurez vos projets
de rénovation



**AXA, partenaire à vos
côtés face à l'imprévu**

Vous pouvez faire face à différents cas de sinistres

Lors de travaux de rénovation énergétique, vous pouvez être confrontés à des risques liés à ces enjeux réglementaires :

la RT 2012, qui garantit la performance énergétique, et la RE 2020, qui vous amène sur les nouvelles techniques, telles que l'utilisation de réemploi.

En cas de mauvaises pratiques ou de non-respect de ces réglementations, les risques peuvent être importants, tant sur le plan financier que sur celui de la conformité.

	Exemple de sinistre (RT 2012)	Exemple de sinistre (RE 2020)
Contexte du sinistre	Un propriétaire décide de rénover son logement pour améliorer ses performances thermiques. Il fait appel à un artisan pour poser une isolation thermique.	Un revêtement de sol en bois et issu de réemploi est installé par un assuré AXA lors de la construction d'une extension de 70 m².
Constat de la non-conformité	Après la fin des travaux, le propriétaire constate que l'isolation ne répond pas à ses attentes et ne semble pas conforme à la réglementation énergétique.	Après la fin des travaux, le revêtement commence à absorber de l'eau et devient glissant. Il est évident que le bois est non conforme aux normes applicables dans ce cas.
Intervention d'AXA	Grâce à la garantie RT 2012 incluse dans le contrat d'assurance de notre assuré, la prise en charge des réparations et la remise en conformité de l'isolant sont assurées.	Grâce à la garantie réemploi incorporé dans le contrat d'assurance BATISSUR, les frais de remplacement du parquet seront garantis par AXA.



AXA vous accompagne dans cette démarche en prenant en charge les frais liés à ces remises en conformité. Grâce à notre expertise et notre engagement à protéger nos clients, nous veillons à ce que votre logement respecte les normes énergétiques en vigueur.



CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ :

avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de chacun. Nos actions concrètes et la grille d'évaluation sont accessibles sur axa.fr/demarche-citoyenne

AXA vous répond sur :



Les éléments communiqués dans ce document le sont à titre purement informatif. Ils ne sont constitutifs d'aucun engagement contractuel entre AXA France et les personnes destinataires de ces informations. AXA France a mis en œuvre tous les moyens raisonnables pour veiller à l'exactitude des informations communiquées mais sans engagement quant à leur exhaustivité et à leur réactualisation. AXA France décline toute responsabilité quant à l'usage qui serait fait de ces informations et des éventuelles conséquences dommageables qui pourraient en résulter pour quelle que cause que ce soit.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre • **AXA Assurances IARD Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers - Siren 775 699 309 • **Juridica.** S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi • AXA Assistance France Assurances. S.A. au capital de 20 275 660 € - 451 392 724 R.C.S. Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon - **Entreprises régies par le Code des Assurances** • AXA Assistance France. S.A. au capital de 26 840 000 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre - Siège social : 6 rue André Gide - 92320 Châtillon.

